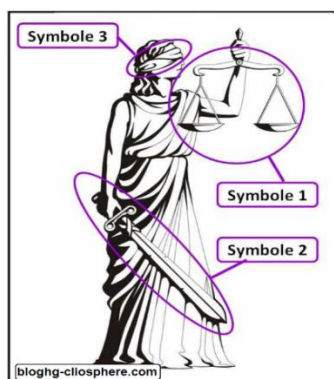


**Compétences évaluées**

Coopérer. Développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique.		
Lire et repérer des informations sur un support numérique. Comprendre le sens général d’un document.		
Extraire des informations pertinentes.		
Comprendre les raisons de l’obéissance aux règles et à la loi. Expliquer les grands principes de la justice.		

**I. Symboles de la justice française :**



Quel est le nom de la déesse ? .....

Symboles	Nom et signification
1	
2	
3	

**II. Les acteurs de la Justice :**

Qui ?	Fait quoi ?
Le surveillant ●	● Conseille, assiste et/ou représente son client dans son parcours judiciaire.
Le juge ●	● S’occupe des mineurs délinquants ou en danger.
L’avocat ●	● Rend la justice et tranche les conflits.
Le greffier ●	● Défend les intérêts de la société.
L’éducateur ●	● Assure l’ordre et la discipline dans les prisons.
Le procureur ●	● Prend des notes pendant l’audience.

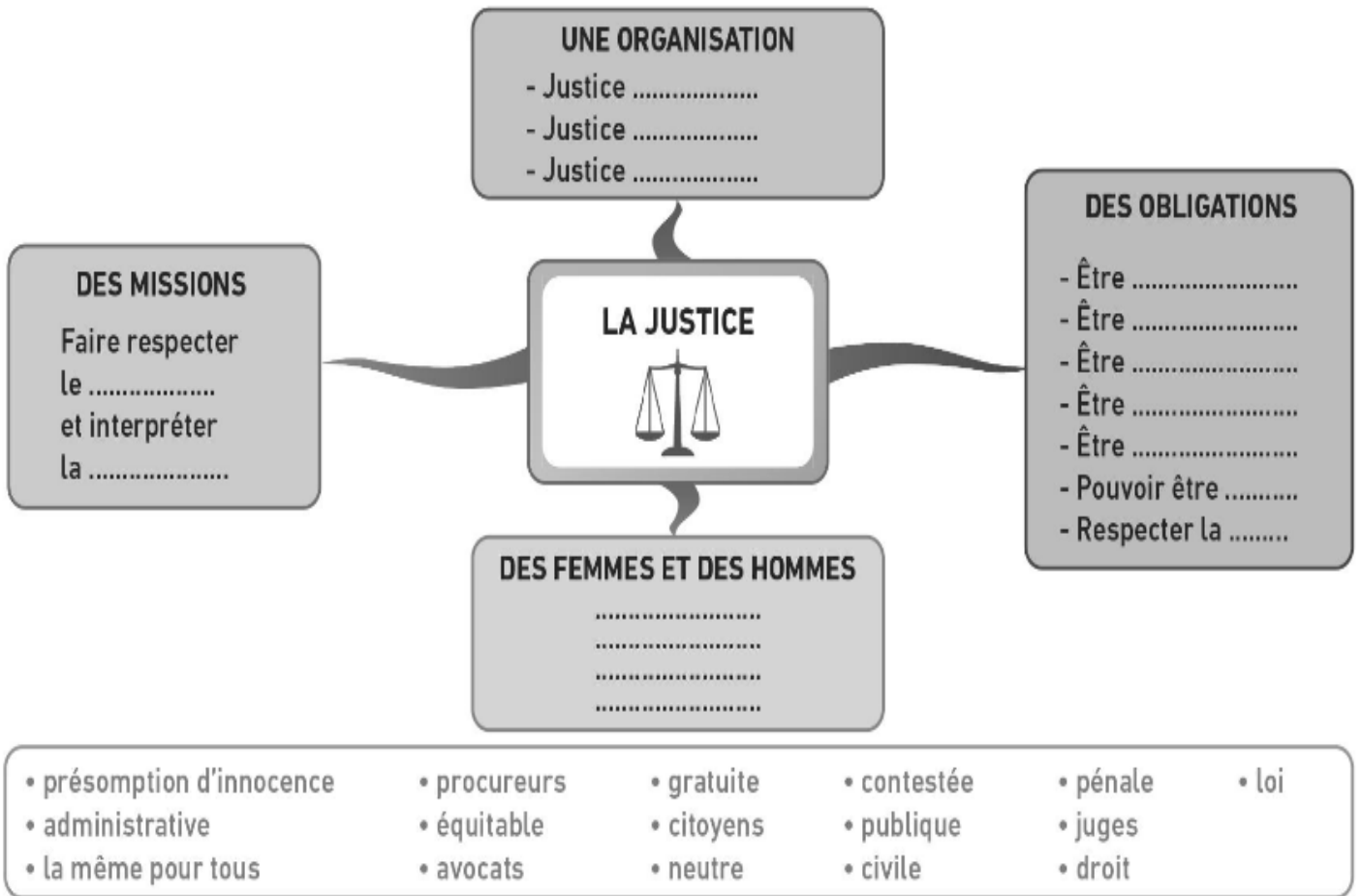
**III. Le fonctionnement de la Justice :**

Juridictions :	Justice .....	Justice .....	Justice administrative
Elle s’occupe de :			Juger les litiges entre les particuliers et les administrations.
1 exemple d’affaire :			Ex : problème de permis de construire, d’impôts, erreur de l’État...

**IV. Les principes et grands textes de la Justice :**

TEXTES OFFICIELS	PRINCIPES
« La loi est l’expression de la volonté générale. [...] Elle doit être la même pour tous, soit qu’elle protège, soit qu’elle punisse. » <i>DDHC, 1789</i>	
« Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes [= les tribunaux] contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la Constitution ou par la loi. » <i>DUDH, 1948</i>	
« Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial. » <i>DUDH, 1948</i>	
« Une aide juridictionnelle [financière] est accordée à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, dans la mesure où cette aide serait nécessaire. » <i>CEDH, 1950</i>	
« Tout homme est présumé innocent jusqu’à ce qu’il ait été déclaré coupable. » <i>DDHC, 1789</i>	
« Nul ne peut être condamné pour une action qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction d’après le droit. » <i>CEDH, 1950</i>	
« Toute personne déclarée coupable d’une infraction pénale par un tribunal a le droit de faire examiner par une juridiction supérieure la déclaration de culpabilité ou la condamnation » <i>CEDH, 1950</i>	
« La peine de mort est abolie. [...] Cette peine est remplacée par la réclusion [criminelle] à perpétuité » <i>Loi du 9 octobre 1981</i>	

- Remplacez dans le schéma les mots ou expressions suivants :



## La Justice des mineurs

### Des principes

- les grands textes internationaux
- l'ordonnance de 1945

### Des acteurs

- Juge des enfants
- P..... J..... de la J.....



A.....  
S.....  
à  
L'E.....



### PROTÈGE

les enfants en danger

### PUNIT

- réparation
- mesures éducatives
- peine (amende ou prison)